

RAPPORT COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Vue d'ensemble

Fonctionnement

	Budget 2020	Réalisation 2020	Taux de réalisation
Dépenses totales	14 049 851,00 €	12 557 524,13 €	89%
Dépenses réelles	12 173 874,00 €	11 832 915,75 €	97%
Virement à la section d'investissement	1 145 977,00 €		0%
Dépenses d'ordre	730 000,00 €	724 608,38 €	97%
Recettes totales	14 049 851,00 €	13 710 113,36 €	97%
Recettes réelles	13 592 800,00 €	13 709 822,36 €	101%
Résultat reporté n-1	200 000,00 €	- €	0%
Recettes d'ordre	257 051,00 €	291,00 €	0%

Investissement

	Budget 2020	Réalisation 2020	Taux de réalisation
Dépenses totales	4 764 322,52 €	1 723 803,31 €	
Dépenses réelles	2 746 415,85 €	1 723 512,31 €	63%
Dépenses d'ordre	368 851,00 €	291,00 €	0%
Solde d'exécution de la section d'investissement	1 649 055,67 €		
Recettes totales	4 764 322,52 €	3 442 086,28 €	72%
Recettes réelles	2 776 545,52 €	2 717 477,90 €	98%
Recettes d'ordre	1 987 777,00 €	724 608,38 €	36%

Résultat de clôture au 31/12/2020

	Résultat à la clôture de l'exercice 2019	Part affectée à l'investissement sur l'exercice 2020	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture de l'exercice 2020
Investissement	- 1 649 055,67 €	1 864 526,62 €	1 718 282,97 €	69 227,30 €
Fonctionnement	2 064 526,62 €		1 152 589,23 €	1 352 589,23 €
TOTAL	415 470,95 €	1 864 526,62 €	2 870 872,20 €	1 421 816,53 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

L'exercice 2020 fait apparaître un résultat de + 1 152 589,23€. Le résultat antérieur de fonctionnement reporté 2019 était de + 200 000€. Le résultat cumulé de clôture au 31 décembre 2020 s'élève ainsi à + 1 352 589,23 €.

- Les dépenses réelles de fonctionnement sont réalisées à 97%
- Les charges à caractère général présentent un taux de réalisation de 91% contre 99,98% en 2019
- Les dépenses de personnel sont réalisées à 99% contre 99,99% en 2019
- Les recettes réelles sont quant à elles réalisées à 101%

Les agrégats financiers principaux évoluent entre 2019 et 2020 de la manière suivante :

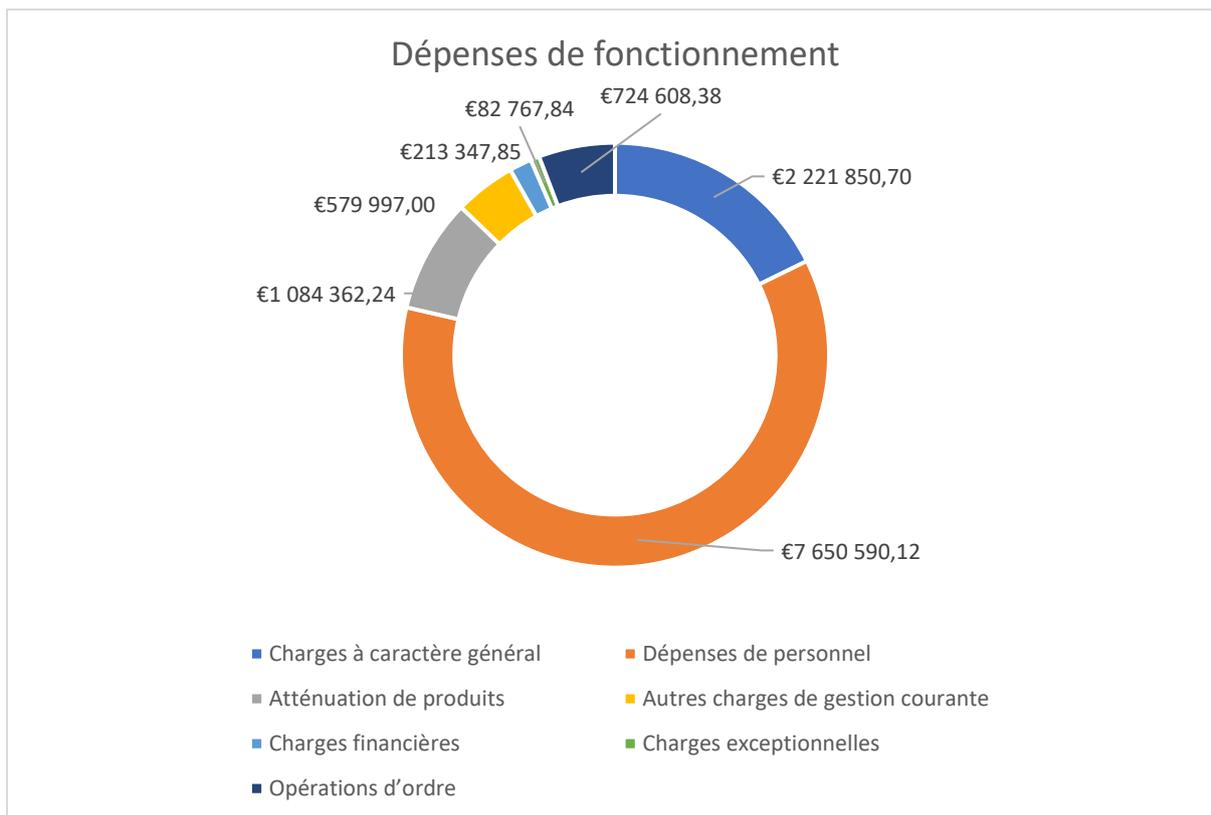
	CA 2019	CA 2020
Recettes réelles de fonctionnement	13 777 929,36 €	13 709 822,36 €
Dépenses réelles de fonctionnement	11 347 078,10 €	11 832 915,75 €
Epargne brute	2 430 851,26 €	1 876 906,61 €
Remboursement en capital de la dette	790 596,50 €	532 499,62 €
Epargne nette	1 876 601,37 €	1 557 754,84 €

Encours de la dette au 31/12 de l'année	7 944 000 €	7 411 000 €
---	-------------	-------------

Taux d'épargne brute : Epargne brute / Recettes réelles de fonctionnement	17,64%	13,69%
Capacité de désendettement (exprimée en nombres d'années) : Encours de dette ./ Epargne brute	3,27	3,95

1. Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 12 557 524,13€ en 2020 (11 969 544,61€ en 2019)

	Réalisation 2019	Réalisation 2020	Variation 2019/2020 €	Variation 2019/2020 %
Charges à caractère général	2 529 379,80 €	2 221 850,70 €	- 307 529,10 €	-12%
Dépenses de personnel	7 019 394,83 €	7 650 590,12 €	631 195,29 €	9%
Atténuation de produits	1 082 133,24 €	1 084 362,24 €	2 229,00 €	0%
Autres charges de gestion courante	460 714,21 €	579 997,00 €	119 282,79 €	26%
Charges financières	236 346,61 €	213 347,85 €	- 22 998,76 €	-10%
Charges exceptionnelles	19 109,41 €	82 767,84 €	63 658,43 €	333%
Opérations d'ordre	622 466,51 €	724 608,38 €	102 141,87 €	16%
Total	11 969 544,61 €	12 557 524,13 €	587 979,52 €	5%



L'année 2020, du fait de la crise sanitaire, a contraint la commune à réaliser des dépenses exceptionnelles au niveau du fonctionnement. Sur cet exercice plus de 164 000 € furent consacrés à l'achat de matériel de protection des agents (99 210 €) et à l'aide économique pour les acteurs du territoire communal (64 000 €).

Ces dépenses 2020 intègrent en année pleine les recrutements effectués en 2019 (16 ETP) et les nouveaux services publics déployés. La progression de la masse salariale constatée sur l'exercice 2020 relève donc principalement des impacts des recrutements antérieurs. Les effectifs n'ont pas varié entre 2019 et 2020 soit 249 agents titulaires et contractuels. Il a par ailleurs été versé aux agents la prime Covid 19 pour tous ceux qui étaient en activité lors de la première période de confinement.

L'augmentation des charges exceptionnelles correspond à une partie des remboursements des frais d'inscription de l'école de Musique (4 500 €) et d'Arts plastiques (1 700 €), ainsi que les aides de soutien versées aux entreprises (64 000 €).

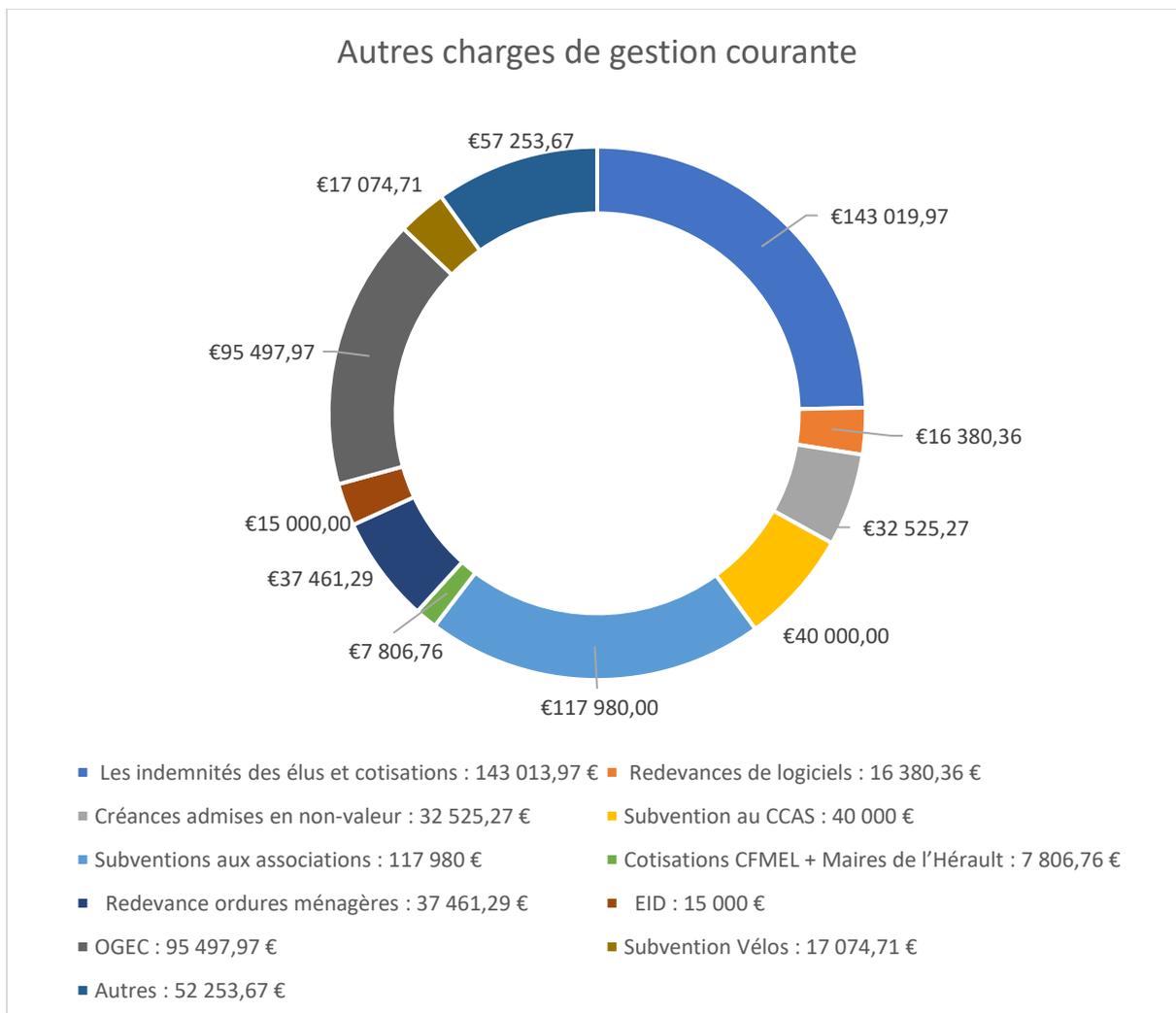
Les charges à caractère général sont principalement composées des comptes :

- 6042 : Achat des repas + spectacle CHAI : 386 840,60 €
- 60611 / 60612 / 60621 : Fluides : 313 736,82 €
- 6156 : Maintenance : 98 731,09 €
- 60631 / 60632 / 615221 : Entretien de bâtiments communaux et fournitures : 365 091,08€
- 6068 : Autres matières et fournitures : 85 887,28 € (dont 45 349.75€ pour l'achat de masques)
- 6232 : Fêtes et cérémonies : 88 848,40 €
- 6262 : Frais de télécommunication : 63 723,05 €
- 6283 : Frais de nettoyage des locaux : 68 028,45 €

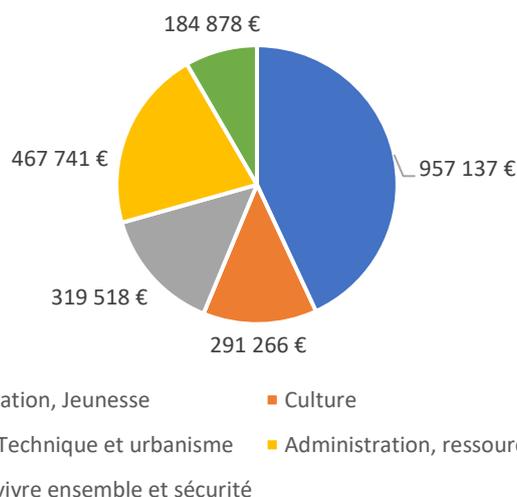
- 6188 : Autres frais divers (GUSO / contrôles techniques) : 87 249,15 €
- 615521 : Entretien des terrains : 78 758,33 €

Le chapitre 65 - Autres charges de gestion courante- s'élèvent 579 997 € en 2020 (460 714,21€ en 2019), il comprend :

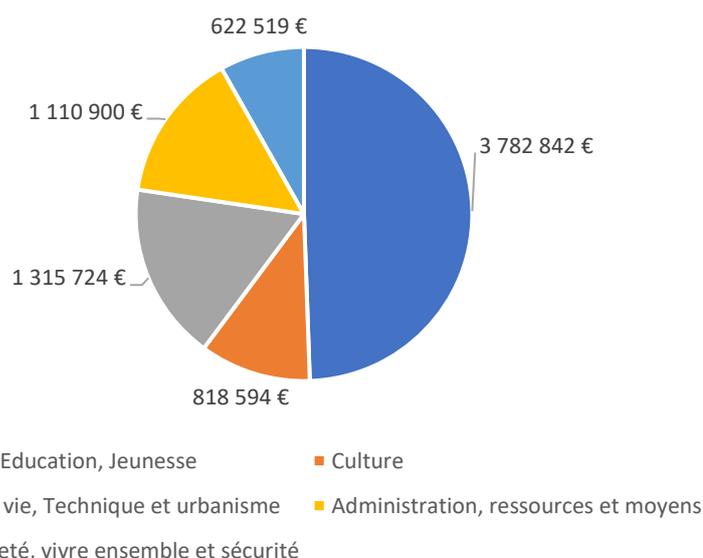
- Les indemnités des élus et cotisations : 143 013,97€, (pour cette année 2020, il n'y a pas eu de dépenses liées à la formation des élus)
- Redevances de logiciels : 16 380,36 €
- Créances admises en non-valeur : 32 525,27€
- Subvention au CCAS : 40 000€
- Subventions aux associations : 117 980€
- Cotisations CFMEL + Maires de l'Hérault : 7 806,76 €
- Redevance ordures ménagères : 37 461,29 €
- EID : 15 000 €
- OGEC : 95 497,97 €
- Subvention Vélos : 17 074,71€



Dépenses charges générales 2020 par secteur



Dépenses de personnel 2020 par secteur



2. Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 13 710 113,36 € (13 834 071,23 € en 2019)

Les recettes de fonctionnement de la commune ont été lourdement impactées par la baisse des recettes liées à la crise sanitaire (perte de 400 000 € au titre des recettes d'activités) et la fin de l'éligibilité de la commune à la Dotation de Solidarité Rurale (perte de 115 000 € en 2020). Ces recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à fin 2020 à plus de 13.7 millions d'euros, soit une baisse de 0.57% par rapport à 2019.

Cependant, le produit de la fiscalité communale enregistre encore cette année une évolution très positive de plus 4.5% grâce à l'augmentation physique des bases et à la revalorisation des valeurs locatives, à taux constants.

Le chapitre 70, « produits des services », s'élève à 640 616,65 €, il comprend principalement les recettes provenant des structures municipales (cantines, crèche, garderies, centre de loisirs,...)

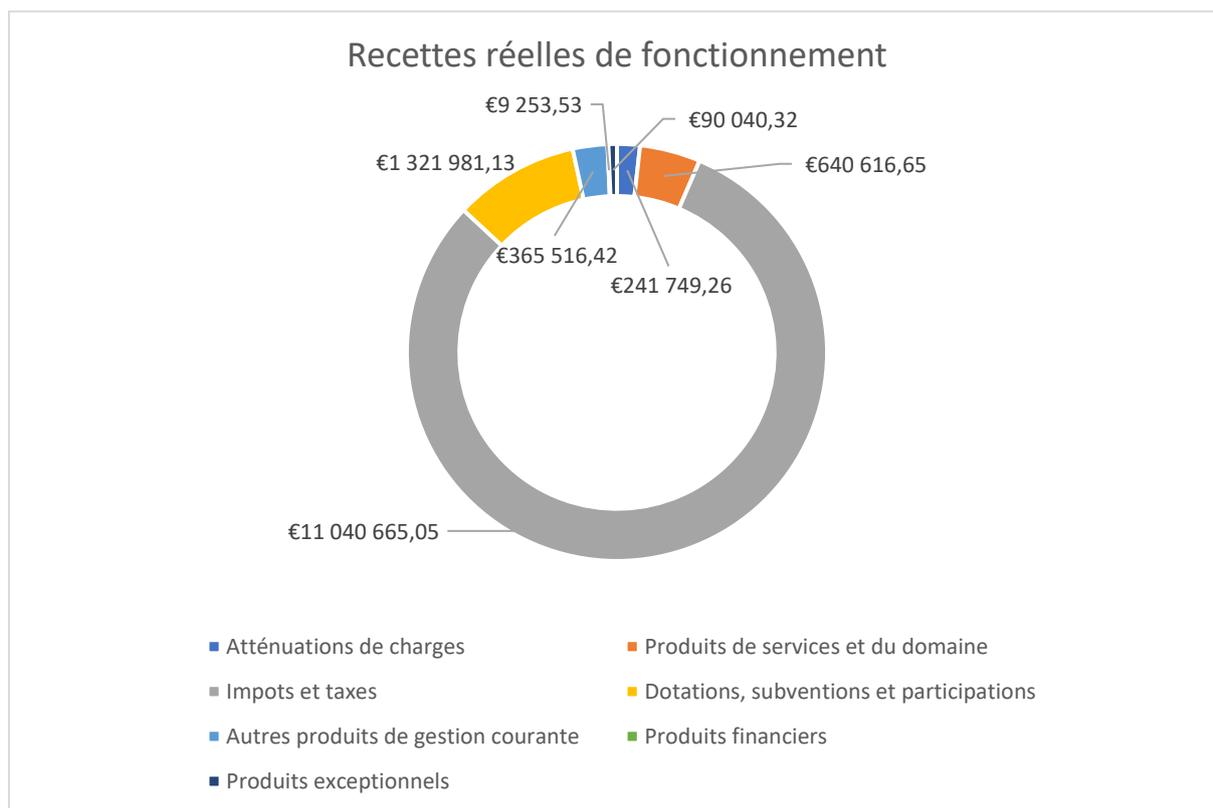
Le chapitre 73, « Impôts et taxes », s'élève à 11 040 665,05 €

Le chapitre 74, « dotations, subvention et participations », s'élève à 1 321 981,13 €, en net recul par rapport à 2019 dû à la perte de la dotation de solidarité rurale pour 115 000 €. On constate aussi une baisse des participations reçues de la CAF du fait de la moindre fréquentation des différentes structures en 2020 en raison de la crise sanitaire.

Le chapitre 75, « autres produits de gestion courante », s'élève à 365 516,42 €, ce chapitre enregistre les loyers perçus par la commune au titre de ces immeubles et de l'occupation de son domaine public.

Le chapitre 77, « produits exceptionnels », s'élève à 90 040,32 €, cette somme correspond en majorité au mécénat pour le « festin de pierres » malgré l'annulation de l'évènement.

Enfin le chapitre 013, « atténuation de charges », s'élève à 241 749,23€, cette somme correspond aux remboursements de salaires pour les arrêts maladie et les décharges syndicales.



SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Les dépenses d'investissement sont de 1 723 803,31 €

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 1 191 012,69 €

Par le report du deuxième tour des élections municipales et le changement de municipalité, cette année 2020 est une année de transition au niveau des programmes d'investissement. Les premiers grands programmes d'investissement de la nouvelle équipe municipale débiteront avec le budget 2021.

De ce fait les dépenses d'investissement se sont limitées à la remise à niveau des équipements municipaux. Cette situation permettra de reconstituer pour partie le fonds de roulement qui était fin 2019 à un niveau bien trop faible par rapport au budget de la commune. D'environ 200 000 €, il est passé à fin 2020 à près d'un million d'euros, avec pour objectif d'atteindre à la fin de ce mandat 1,8 millions d'euros.

Des restes à réaliser sont constatés au 31/12/2020 pour 487 615,23 € :

- 42 450 € pour des frais d'études (chapitre 20)
- 297 687 € pour le fonds de concours CLINIQUE versé à Montpellier Méditerranée Métropole
- 68 000 € de subvention pour la construction de logements sociaux par un Toit pour tous
- 53 838,97 € pour les enveloppes des différents services
- 23 992,86 € pour la fin du chantier de la Salle des Granges
- 1 646,40 € pour un relevé topographique

Le remboursement du capital de la dette est de 532 499,62 €. L'encours de la dette au 31 décembre 2020 est de 7 411 000 € contre 7 944 000 € en 2019.

Les opérations d'ordre pour 291 € correspondent à l'amortissement d'une subvention d'investissement.

2. Les recettes d'investissement sont de 3 442 086,28 €

Les principales recettes se répartissent ainsi :

- Le fonds de compensation de la T.V.A. : Le montant de F.C.T.V.A est de 299 647,30 € ; il correspond aux dépenses d'équipement réalisées en 2018. Le taux de compensation forfaitaire est fixé à 16,404 % appliqué aux dépenses éligibles à ce fonds.
- La taxe d'aménagement : La ville perçoit chaque année 50 % de la Taxe d'Aménagement encaissée par la Métropole pour la commune. La part de la taxe d'aménagement conservée par la Métropole est intégrée dans l'enveloppe de financement des travaux de voirie réalisés sur la commune. Ce reversement a été de 200 760,38 € pour 2020.
- Les subventions d'investissement pour 352 543,60 €

- Le chapitre 040 – Opérations d'ordre entre sections – pour 724 608,38 € correspondent aux amortissements des investissements réalisés les années antérieures.

Les restes à réaliser 2020 en recette correspondent à une subvention du Département de 6 100 € concernant la façade du gymnase Lacombe.

